

BREVET NATIONAL DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Question 1

S'il n'y a pas d'interdiction, il est possible de se baigner en plan d'eau ou rivière.

A	Oui.	<input type="checkbox"/>
B	Non, il faut obligatoirement un poste de secours à proximité.	<input type="checkbox"/>
C	Le maire doit d'abord faire une demande d'ouverture de baignade à la préfecture.	<input type="checkbox"/>

Question 2

L'échelle de Beaufort est :

A	Une grille de notation des sauveteurs en fin de saison.	<input type="checkbox"/>
B	Une grille qui indique la force du vent et les effets sur l'état de la mer.	<input type="checkbox"/>
C	Une échelles de valeur qui informe de la hauteur des marées.	<input type="checkbox"/>
D	Internationale et permet à tous les marins de la comprendre.	<input type="checkbox"/>

Question 3

Une noyade :

A	peut être provoquée par un malaise dans l'eau.	<input type="checkbox"/>
B	peut être provoquée par un traumatisme violent.	<input type="checkbox"/>
C	peut être provoquée par une hypothermie.	<input type="checkbox"/>
D	est toujours le fait d'un mauvais nageur.	<input type="checkbox"/>

Question 4

Vous avez un vent de terre sous petite brise, que faites-vous ?

A	Je peux hisse une flamme spécifique lorsqu'elle est arrêtée par la réglementation locale.	<input type="checkbox"/>
B	Je hisse uniquement la flamme rouge.	<input type="checkbox"/>
C	Je peux hisser la flamme verte ou orange.	<input type="checkbox"/>
D	Je ferme la baignade.	<input type="checkbox"/>

Question 5

Lorsque aucune flamme n'est hissée durant les heures de surveillance :

A	la baignade n'est plus surveillée.	<input type="checkbox"/>
B	tous les sauveteurs sont peut être en intervention.	<input type="checkbox"/>
C	les sauveteurs doivent interdire l'accès à la baignade.	<input type="checkbox"/>

Question 6

Les baïnes :		
A	doivent être situées dans la zone de baignade pour être sécurisée au maximum.	<input type="checkbox"/>
B	sont dangereuses pour la baignade.	<input type="checkbox"/>
C	peuvent entraîner un nageur au large.	<input type="checkbox"/>
D	peuvent amener les sauveteurs à rétrécir la zone de baignade.	<input type="checkbox"/>

Question 7

Le balisage en navigation comprend :

A	des marques latérales.	<input type="checkbox"/>
B	des marques cardinales.	<input type="checkbox"/>
C	des marques transversales.	<input type="checkbox"/>
D	des marques d'eaux saines.	<input type="checkbox"/>

Question 8

Avec le BNSSA, je peux :

A	encadrer des élèves en club et enseigner la natation.	<input type="checkbox"/>
B	assurer des cours d'aquagym.	<input type="checkbox"/>
C	surveiller des enfants en accueil de loisirs.	<input type="checkbox"/>
D	surveiller un plan d'eau d'accès gratuit sans dérogation préfectorale.	<input type="checkbox"/>

Question 9

Un surveillant de baignade peut :

A	travailler seul dans une piscine municipale avec une dérogation préfectorale.	<input type="checkbox"/>
B	surveiller uniquement les lieux d'accès gratuits.	<input type="checkbox"/>
C	peut surveiller les accueils de loisirs.	<input type="checkbox"/>

Question 10

J'ai 16 ans.		
A	Je peux passer le permis mer option côtier.	<input type="checkbox"/>
B	Je peux passer le permis plaisance en eaux intérieures.	<input type="checkbox"/>
C	Je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis mer option côtier.	<input type="checkbox"/>
D	Je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance en eaux intérieures.	<input type="checkbox"/>

Question 11

Un BNSSA peut-il surveiller seul une baignade d'accès payant ?

A	Non, jamais.	<input type="checkbox"/>
B	Oui, à condition d'avoir plus de deux ans d'ancienneté.	<input type="checkbox"/>
C	Oui, à condition que l'établissement ait obtenu une dérogation préfectorale.	<input type="checkbox"/>

Question 12

Une dérogation préfectorale sollicitée par un employeur qui ne trouve pas de MNS :

A	permet de travailler seul en qualité de BNSSA sur un accès payant.	<input type="checkbox"/>
B	a une durée maximale de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
C	doit avoir une durée minimale de d'un mois.	<input type="checkbox"/>

Question 13

Dans la zone des 300 mètres :

A	le Préfet maritime est le seul responsable.	<input type="checkbox"/>
B	le Préfet maritime peut intervenir en cas de forte pollution.	<input type="checkbox"/>
C	le maire exerce la police des baignades.	<input type="checkbox"/>

Question 14

Les CROSS sont au nombre de :

A	2 en outre-mer.	<input type="checkbox"/>
B	8 en métropole.	<input type="checkbox"/>
C	5 en métropole.	<input type="checkbox"/>
D	4 en outre-mer.	<input type="checkbox"/>

Question 15

Dans un établissement de bain d'accès payant :

A	l'affichage des diplômes est obligatoire.	<input type="checkbox"/>
B	l'affichage des diplômes n'est pas obligatoire.	<input type="checkbox"/>
C	le personnel doit être déclaré auprès de la préfecture.	<input type="checkbox"/>

Question 16

Où le POSS doit-il obligatoirement être installé ?

A	Dans tous les établissements de bain d'accès payant.	<input type="checkbox"/>
B	Dans les lieux de baignades autorisés et d'accès payant.	<input type="checkbox"/>
C	Dans les piscines de copropriétés.	<input type="checkbox"/>

Question 17

Lorsqu'une baignade en milieu naturel est ouverte, les analyses de l'eau sont faites :

A	à la convenance du Maire.	<input type="checkbox"/>
B	au minimum une fois par mois.	<input type="checkbox"/>
c	uniquement en cas d'aspect inquiétant de l'eau.	<input type="checkbox"/>

Question 18

Le droit des baignades est de la responsabilité :

A	du directeur de l'agence régionale de l'eau.	<input type="checkbox"/>
B	du maire.	<input type="checkbox"/>
C	du président du syndicat d'eau.	<input type="checkbox"/>
D	du président d'une communauté de communes.	<input type="checkbox"/>

Question 19

Le Préfet peut prendre la décision d'interdire une baignade :		
A	lorsque le Maire ne respecte pas ses obligations.	<input type="checkbox"/>
B	lorsqu'un conflit politique oppose le Maire et le Préfet.	<input type="checkbox"/>
C	ne peut pas l'interdire, mais c'est le Maire qui sera responsable devant la justice.	<input type="checkbox"/>
D	sur avis, de la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la protection des populations.	<input type="checkbox"/>

Question 20

Le maire peut salarier un sauveteur dans un poste de secours comme :

A	travailleur indépendant.	<input type="checkbox"/>
B	employé communal.	<input type="checkbox"/>
C	auto entrepreneur.	<input type="checkbox"/>

Question 21

Sur une commune du littoral, le maire reste responsable de la baignade :

A	durant toute l'année.	<input type="checkbox"/>
B	uniquement pendant la période estivale.	<input type="checkbox"/>
C	n'est jamais responsable tant qu'il n'a pas installé de poste de secours.	<input type="checkbox"/>

Question 22

La flamme rouge est hissée.

A	Elle signale que la zone de baignade est interdite et surveillée.	<input type="checkbox"/>
B	Elle permet au sauveteur de quitter le poste.	<input type="checkbox"/>
C	Elle indique que la baignade est dangereuse mais surveillée.	<input type="checkbox"/>
D	Elle peut l'être en présence d'un orage.	<input type="checkbox"/>

Question 23

Les engins de plage :		
A	doivent naviguer dans la zone des 300 m.	<input type="checkbox"/>
B	peuvent naviguer jusqu'à 1 mille d'un abri.	<input type="checkbox"/>
C	nécessitent une surveillance accrue par vent de terre.	<input type="checkbox"/>

Question 24

Un véhicule nautique à moteur (VNM) :

A	a une puissance propulsive dépassant 4Cv.	<input type="checkbox"/>
B	peut être conduit, seul, sans permis.	<input type="checkbox"/>
C	doit contenir dans son équipement un gilet de sauvetage.	<input type="checkbox"/>
D	n'a pas obligatoirement de coupe-circuit.	<input type="checkbox"/>

Question 25

Qui coordonne les secours en mer ?		
A	Les CRS.	<input type="checkbox"/>
B	Le SDIS.	<input type="checkbox"/>
C	Le CROSS.	<input type="checkbox"/>
D	La SNSM.	<input type="checkbox"/>





Question 26

Un poste de secours doit être de couleur :

A	bleue.	<input type="checkbox"/>
B	blanche.	<input type="checkbox"/>
C	rouge.	<input type="checkbox"/>
D	Indifférente.	<input type="checkbox"/>

Question 27

La zone de bain :

A	doit toujours se situer au même endroit.	
B	Le Maire est responsable de sa matérialisation.	
C	Le Préfet maritime est responsable de sa matérialisation.	
C	lorsqu'elle est signalée par des limites amovibles, le chef de Poste est responsable de sa matérialisation.	

Question 28

Lors de sa 1^{ère} prise de service en milieu naturel, un BNSSA :

A	doit consulter le plan de secours s'il existe.	<input type="checkbox"/>
B	doit vérifier l'ensemble du matériel.	<input type="checkbox"/>
C	doit détenir le permis bateau.	<input type="checkbox"/>

Question 29

Concernant les groupes d'enfants en centre de vacances :

A	les enfants de plus de 6 ans peuvent être 20 dans l'eau au maximum.	<input type="checkbox"/>
B	pour les enfants de plus de 6 ans, un animateur pour 8 doit être présent dans l'eau.	<input type="checkbox"/>
C	les enfants de moins de 6 ans peuvent être au maximum 40 dans l'eau.	<input type="checkbox"/>
D	pour les enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 5 doit être présent dans l'eau.	<input type="checkbox"/>

Question 30

La chasse sous marine est autorisée :

A	avec des bouteilles de plongée.	<input type="checkbox"/>
B	dans les ports.	<input type="checkbox"/>
C	à l'aide d'un fusil à armement manuel.	<input type="checkbox"/>

Question 31

Une activité de plongeur peut être signalée par :

A	un pavillon bleu et blanc alpha.	<input type="checkbox"/>
B	un pavillon rouge et blanc nommé «croix de Saint André».	<input type="checkbox"/>
C	un pavillon rouge barré d'une bande blanche nommé «CMAS».	<input type="checkbox"/>
D	aucun de ces pavillons.	<input type="checkbox"/>

Question 32

La pêche des coquillages :

A	est libre.	<input type="checkbox"/>
B	est réglementée.	<input type="checkbox"/>
C	ne fait l'objet d'aucune veille sanitaire spécifique.	<input type="checkbox"/>

Question 33

Un scooter des mers :

A	peut naviguer en l'absence de balisage, à la vitesse de 5 nœuds pour sortir de la bande des 300 m.	<input type="checkbox"/>
B	peut naviguer à pleine vitesse dès lors qu'il ne s'agit pas d'une zone de baignade.	<input type="checkbox"/>
C	ne peut pas naviguer dans la bande des 300 m.	<input type="checkbox"/>

Question 34

Le surf se pratiquent :

A	uniquement dans la zone de baignade.	<input type="checkbox"/>
B	uniquement hors zone de baignade.	<input type="checkbox"/>
C	dans une zone délimitée par des fanions verts comportant un disque rouge.	<input type="checkbox"/>

Question 35

La planche à voile peut se pratiquer :

A	dans la bande des 300 m.	<input type="checkbox"/>
B	dans la zone de baignade surveillée.	<input type="checkbox"/>
C	uniquement en dehors de la zone de baignade.	<input type="checkbox"/>
D	uniquement en dehors de la bande des 300 m.	<input type="checkbox"/>

Question 36

Lors d'un accident de plongée,

A	une des raisons peut être une remontée trop rapide.	<input type="checkbox"/>
B	les paramètres de durée et de profondeur rentrent en ligne de compte.	<input type="checkbox"/>
C	il est utile de préciser le nombre de plongeurs dans la palanquée.	<input type="checkbox"/>
D	l'administration d'oxygène et d'aspirine est déconseillée.	<input type="checkbox"/>

Question 37

Les stades de la noyade :

A	permettent de simplifier la communication entre les sauveteurs.	<input type="checkbox"/>
B	sont au nombre de cinq tableaux cliniques.	<input type="checkbox"/>
C	lorsque vous êtes en présence d'un stade 2, la victime est inconsciente.	<input type="checkbox"/>

Question 38

Lors d'un traumatisme du rachis survenant dans l'eau en piscine :

A	il est préférable d'extraire la victime rapidement, et ce même si elle est consciente.	<input type="checkbox"/>
B	il est préférable de stabiliser la victime avant la sortie de l'eau.	<input type="checkbox"/>
C	un des facteurs aggravant peut être l'hypothermie.	<input type="checkbox"/>

Question 39

Un malaise dû à une exposition prolongée au soleil :

A	peut avoir des répercussions neurologiques.	<input type="checkbox"/>
B	peut être le signe d'une atteinte grave.	<input type="checkbox"/>
C	impose au sauveteur de faire boire la personne.	<input type="checkbox"/>

Question 40

Une personne que vous trouvez assise se plaint de douleurs dorsales en sortant d'un toboggan aquatique. Etant un sauveteur isolé :

A	vous assurez un maintien tête en attendant l'arrivée des secours extérieurs.	<input type="checkbox"/>
B	vous demandez à la personne de se relever pour se rendre à l'infirmerie.	<input type="checkbox"/>
C	vous placez seul un collier cervical en attendant l'arrivée des secours extérieur.	<input type="checkbox"/>